

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 10 décembre 2024

PRESENTS :

BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BOUZID Nathalie donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- BURLOT David donne pouvoir à GOUËZIN Alain,
- GOASTER Samy donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LAVENU DE NAVERAN Héléne donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUET Philippe,

SECRETAIRE DE SEANCE : GILLARD Nadine

Délibération n°2024-102

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 7

FINANCES

BUDGET 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le budget primitif 2024 a été voté par le Conseil municipal le 25 mars 2024 et le budget supplémentaire le 24 juin 2024. La présente décision modificative n° 2 prévoit des ajustements pour les prévisions budgétaires 2024. Il s'agit de nouvelles informations reçues depuis le budget supplémentaire et de modification par rapport à l'exécution du budget.

La décision modificative concerne uniquement le budget principal, les inscriptions des budgets annexes ne sont pas modifiées.

La décision modificative présente les équilibres suivants :

<i>DM2 2024</i>	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	164 000,00	- 705 906,30	- 541 906,30
TOTAL	164 000,00	- 705 906,30	- 541 906,30

La note, ci-après, développe par budgets et par chapitres les modifications des inscriptions

budgétaires.

Considérant l'envoi de la maquette budgétaire aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°2 pour le budget 2024, telle qu'elle est présentée dans la note, ci-après,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 5 – Mme MERIAN (+ pouvoir de Mme GOASTER). MM. De SALLIER DUPIN. GUYMARD. MEGRET

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **23 DEC. 2024**

Philippe HERCOUËT
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu : **23 DEC. 2024**
De la transmission en Préfecture le
De la publication le **23 DEC. 2024**

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

BUDGET 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Conseil municipal – lundi 16 décembre 2024



Lamballe-Armor
en Penthièvre

1. CALENDRIER ET OBJET DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2



Lamballe-Armor
en Penthievre

CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2024

12 février 2024

DOB 2024

Débat d'orientations
budgétaires
Prospective et PPI

25 mars 2024

BP 2024

Budget primitif

24 juin 2024

CFU 2023

Compte financier unique

BS 2024

Budget supplémentaire

16 décembre 2024

DM n°2 2024

Décision modificative

Seul le budget principal est concerné par cette décision modificative n°2.

2. LE BUDGET PRINCIPAL



Lamballe-Armor
en Penthievre

BUDGET PRINCIPAL - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Des recettes de fonctionnement en hausse de 164 K€

Chap.	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
013	Atténuations de charges	250 000	-	- 15 000	235 000
70	Produits des services	1 410 000	2 500	- 25 000	1 387 500
73	Impôts et taxes	248 000	-	-	248 000
731	Fiscalité locale	12 442 000	- 5 000	170 000	12 607 000
74	Dotations et subventions	5 240 000	436 000	34 000	5 710 000
75	Autres produits de gestion courante	305 000	15 000	-	320 000
76	Produits financiers	10 000	-	-	10 000
77	Produits exceptionnels	5 000	-	-	5 000
042	Opérations d'ordre entre sections	110 000	-	-	110 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	474 676	-	474 676
Total		20 020 000	923 176	164 000	21 107 176

Produit des services : - 25 K€

- Les recettes sur la billetterie du Quai des Rêves sont moins importantes que prévues au budget initialement
- Les recettes de location des salles sont en baisses

Atténuation de charge : - 15 K€

- Vraisemblablement, moins de remboursement d'indemnités journalières au prévu en 2024

BUDGET PRINCIPAL - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Des recettes de fonctionnement en hausse de 164 K€

Chap.	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
013	Atténuations de charges	250 000	-	- 15 000	235 000
70	Produits des services	1 410 000	2 500	- 25 000	1 387 500
73	Impôts et taxes	248 000	-	-	248 000
731	Fiscalité locale	12 442 000	- 5 000	170 000	12 607 000
74	Dotations et subventions	5 240 000	436 000	34 000	5 710 000
75	Autres produits de gestion courante	305 000	15 000	-	320 000
76	Produits financiers	10 000	-	-	10 000
77	Produits exceptionnels	5 000	-	-	5 000
042	Opérations d'ordre entre sections	110 000	-	-	110 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	474 676	-	474 676
Total		20 020 000	923 176	164 000	21 107 176

Fiscalité locale : + 178 K€

- Droit de mutation à titre onéreux : + 150 K€, la réalisation 2024 s'avère plus élevée que la prévision budgétaire qui était prudente
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : + 20 K€

BUDGET PRINCIPAL - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Des recettes de fonctionnement en hausse de 164 K€

Chap.	Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
013	Atténuations de charges	250 000	-	- 15 000	235 000
70	Produits des services	1 410 000	2 500	- 25 000	1 387 500
73	Impôts et taxes	248 000	-	-	248 000
731	Fiscalité locale	12 442 000	- 5 000	170 000	12 607 000
74	Dotations et subventions	5 240 000	436 000	34 000	5 710 000
75	Autres produits de gestion courante	305 000	15 000	-	320 000
76	Produits financiers	10 000	-	-	10 000
77	Produits exceptionnels	5 000	-	-	5 000
042	Opérations d'ordre entre sections	110 000	-	-	110 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	474 676	-	474 676
Total		20 020 000	923 176	164 000	21 107 176

Dotations : + 34 K€

- Dotation aménités rurales : + 45 K€, cette nouvelle dotation a été communiquée en juillet par la Préfecture. Elle concerne les communes dont une partie du territoire comprend une aire protégée (site Natura 2000 pour Lamballe-Armor)
- Autres participations de l'Etat : une subvention de la DRAC est diminuée (- 11 K€)

BUDGET PRINCIPAL - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses de fonctionnement en hausse de 164 K€ :

Chap.	Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024	Reports 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
011	Charges à caractère général	5 940 000	-	90 000	103 000	6 133 000
012	Charges de personnel	8 290 000	-	-	-	8 290 000
014	Atténuations de produits	1 140 000	-	23 000	- 225 000	938 000
65	Autres charges de gestion courante	1 330 000	-	120 000	- 54 000	1 396 000
66	Charges financières	560 000	-	-	-	560 000
67	Charges exceptionnelles	20 000	-	-	-	20 000
042	Opérations d'ordre entre sections	1 245 000	-	-	-	1 245 000
023	Autofinancement complémentaire	1 495 000	-	690 176	340 000	2 525 176
Total		20 020 000	-	923 176	164 000	21 107 176

Charges à caractère général : + 103 K€

- Refacturation mutualisation : + 128 K€ augmentation principalement dû à la refacturation des frais informatiques (logiciels en ligne)
- Par ailleurs, plusieurs restitutions de crédits (étude non réalisée, moins de prestation de service...)

BUDGET PRINCIPAL - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Des dépenses de fonctionnement en hausse de 164 K€ :

Chap.	Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2024	Reports 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
011	Charges à caractère général	5 940 000	-	90 000	103 000	6 133 000
012	Charges de personnel	8 290 000	-	-	-	8 290 000
014	Atténuations de produits	1 140 000	-	23 000	- 225 000	938 000
65	Autres charges de gestion courante	1 330 000	-	120 000	- 54 000	1 396 000
66	Charges financières	560 000	-	-	-	560 000
67	Charges exceptionnelles	20 000	-	-	-	20 000
042	Opérations d'ordre entre sections	1 245 000	-	-	-	1 245 000
023	Autofinancement complémentaire	1 495 000	-	690 176	340 000	2 525 176
Total		20 020 000	-	923 176	164 000	21 107 176

Atténuation de produit : - 225 K€

- Dans le cadre de la révision du pacte financier et fiscal de Lamballe terre et mer, les reversements conventionnels de fiscalité de taxe foncière pour les parcs d'activité ont été supprimés. Cela représente une moindre dépense de 225 K€ pour la Ville centre de Lamballe-Armor

Autres charges de gestion courante : - 54 K€

- Des restitutions de crédits qui ne seront pas utilisés en 2024 (logiciel gestion des véhicules)
- Une restitution de crédit sur ce chapitre pour une réinscription en investissement (logiciel état civil)

L'autofinancement est augmenté de 340 K€

BUDGET PRINCIPAL - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Des dépenses d'investissement en diminution de 706 K€

Chap.	Dépenses d'investissement	Budget primitif 2024	Reports 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
20	Immobilisations incorporelles	320 000	140 159	- 8 921	- 141 000	310 238
204	Subventions d'équipement	405 000	513 599	23 700	- 103 793	838 506
21	Immobilisations corporelles	4 465 000	777 469	- 109 857	- 495 011	4 637 602
23	Immobilisations en cours	2 250 000	2 431 966	72 857	- 56 103	4 698 720
10	Dotations, fonds divers et réserves	84 000	-	-	90 000	174 000
13	Subventions d'investissement	240 000	-	-	-	240 000
27	Autres immobilisations financières	1 000	-	-	-	1 000
16	Emprunts et dettes assimilées	2 480 000	-	-	-	2 480 000
040	Opérations d'ordre entre section	110 000	-	-	-	110 000
041	Opérations d'ordre patrimoniales	700 000	-	-	-	700 000
001	Déficit d'investissement reporté	-	-	2 726 753	-	2 726 753
Total		11 055 000	3 863 193	2 704 532	- 705 906	16 916 819

Les modifications concernent :

- ✓ Des opérations qui seront décalées en 2025 (restitution en DM 2024, puis réinscription au BP 2025)
- ✓ Des compléments de crédits pour certaines opérations
- ✓ Des programmes dont les inscriptions budgétaires peuvent être diminués

BUDGET PRINCIPAL - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Des recettes d'investissement en baisse de 706 K€

Chap.	Recettes d'investissement	Budget primitif 2024	Reports 2024	Budget supplémentaire	Décision modif. n°2 2024	Budget global 2024 après DM2
10	Dot., fonds div. hors 1068	1 000 000	-	-	- 70 000	930 000
1068	Excédent affecté à l'investissement	-	-	2 636 327	-	2 636 327
024	Produits des cessions	295 000	-	152 000	-	447 000
13	Subventions d'investissement	1 500 000	1 964 056	194 767	276 561	3 935 384
16	Emprunts et dettes assimilées	4 820 000	2 000 000	- 1 069 601	- 1 252 467	4 497 932
040	Opérations d'ordre entre sections	1 245 000	-	-	-	1 245 000
041	Opérations d'ordre patrimoniales	700 000	-	-	-	700 000
021	Autofinancement complémentaire	1 495 000	-	690 176	340 000	2 525 176
Total		11 055 000	3 964 056	2 603 669	- 705 906	16 916 819

FCTVA : - 70K €, ajustement en fonction des recettes réellement perçues

Subvention investissement : + 276 K€

- Subvention DSIL pour les travaux giratoire point du jour : + 200 K€
- Produits des amendes de police : + 76 K€

Autofinancement complémentaire : + 340 K€, virement de la section de fonctionnement

Emprunt : - 1 252 K€, diminution du besoin prévisionnel d'emprunt de la ville.